



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°4233

Entrée le 09.07.2026

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 04.08.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 09.07.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 9 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4233 du 12 juin 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Vente et utilisation de poisons contre les animaux ».

Madame la Ministre,

En date du 12 juin 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 4 août 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné *que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue